



SYNDICAT
EDUCATION
POPULAIRE

Educ Pop Info

La Tribune

de l'Éducation Populaire

N° spécial FPE
Septembre 2006

La faute à la LOLF

La politique libérale face à la fonction publique a un credo connu : moins d'Etat, moins de fonctionnaires. Tous les moyens sont bons pour y parvenir : casse du service public, privatisation, non remplacement des départs en retraite... Le dernier outil en date au service de ce démantèlement se nomme la LOLF. Non pas que la nouvelle méthode de gestion des finances publiques se résume à une dangereuse manœuvre ultra-libérale... Le danger est moins dans l'outil que dans la manière dont on s'en sert ! Et là, rien à redire, la machine est bien huilée.

Le MJSVA au bord de la faillite ?

Aujourd'hui, le ministère manque cruellement d'argent dans le programme "soutien", c'est-à-dire l'ensemble des charges en personnels, pour finir l'année. La cause est double semble-t-il.

Des erreurs internes dans la réalisation des BOP, avec en particulier la non prise en compte de certaines charges liées aux recrutements de contractuels, et le transfert imposé par Bercy de charges afférentes aux retraites (le CAS - pension). Or on le sait bien (surtout avec les opérations de décentralisation) lorsque Bercy transfère, ce sont davantage les charges que les produits qui changent de responsable et donc les sommes allouées étant plus faibles que les sommes dues, c'est le déficit.

Il suffit d'ajouter à cela la fameuse fongibilité asymétrique qui interdit d'abonder les dépenses en personnels en prenant sur le budget des actions et l'explication est complète... sauf que nous ne savons pas ce qu'il manque exactement dans les caisses du MJSVA, personne ne peut ou ne veut répondre à cette question, pas plus que nous ne savons comment sera bouclée l'année budgétaire 2006.

Pour pallier ce déficit, le ministère a pris deux mesures : l'arrêt de tout recrutement de contractuels, le report au 1^{er} novembre de la nomination des stagiaires issus des concours. Pour le reste, il laisse les directeurs régionaux gérer et dans les services, on entend tout et son contraire : gel des indemnités, arrêt ou report des vacances pour examens des personnels JS, suppression des mois saisonniers...

La situation est doublement grave :

1. Pour l'année en cours où la seule préoccupation devient la gestion financière et où le sens des actions passe au second plan quand il ne disparaît pas entièrement.

2. Pour les années à venir, car même si l'année 2006 réussit à être bouclée le moins mal possible, les conséquences se reporteront sur les budgets suivants :

♦ Les moyens d'intervention en frais de personnel seront maintenus à la baisse et ce seront autant d'aides aux associations qui disparaîtront définitivement.

♦ Les concours de recrutement risquent d'être décalés en 2007, ce qui entraînera des nominations encore plus tardives, peut-être seulement



Denis ADAM
Secrétaire Général



SEP UNSEA-Education
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 IVRY-sur-SEINE Cedex
sep.sg@unsa-education.org - 06 82 06 72 89

en janvier 2008, permettant ainsi de gagner un exercice budgétaire et de ne pas prendre en compte ces nouveaux collègues dans le calcul du nombre de personnels du ministère, arrêté en fin d'année, donc en décembre 2007.

Erreurs de gestions, volonté délibérée, les deux conjointes... Toujours est-il que l'objectif est atteint : moins d'intervention financière de l'Etat, moins de fonctionnaires. Ce ministère, alors qu'il était uniquement le ministère des sports, s'était fait fort d'expérimenter le plus vite et le plus totalement la

mise en œuvre de la LOLF. Aujourd'hui il en expérimente, vite et totalement, les effets d'une application libérale. On se rappelle combien le ministre s'était réjoui d'annoncer un budget 2006 largement en hausse... joli résultat. Dans quelques temps, il présentera le budget 2007 (certainement encore meilleur ???) : méfions-nous, les chiffres se prêtent souvent au jeu des interprétations, des présentations tronquées, des transferts oubliés et des promesses qui n'engagent que ceux qui veulent bien les croire.



Un déficit de sens et d'actions

Ne nous y trompons pas, la panne de ce ministère n'est pas que budgétaire. Les problèmes de gestion auraient même tendance à masquer un autre déficit plus grave encore : celui du sens.

A l'exception de quelques coups médiatiques, il n'y a pas de politique en matière de jeunesse et d'éducation populaire. Là encore, les services sont livrés à eux-mêmes et autant dire qu'ils manquent cruellement d'objectifs et d'ambition.

Dans l'espoir de sauvegarder leur existence, nombre de DDJS se sont rapprochées des préfectures (pour la vie associative ou la politique de la ville) : entre logique administrative et démarche éducative, laquelle l'emportera ? Il y a peu de doute sur le

résultat, surtout lorsque le contexte tend à réduire le rôle de l'Etat à ses seules missions régaliennes.

On entend souvent - et à juste titre - que la vraie richesse du MJSVA ce sont ses personnels. Un capital qui s'épuise ! Dans tous les sens du terme... Parce qu'il se raréfie (de plus en plus de postes JEP restent vacants), parce que beaucoup de collègues souffrent de pression et de non reconnaissance dans leur travail, parce que nombreux sont ceux qui ont du mal à trouver du sens à leurs actions. Leur transformation en agents d'exécution d'une liste de tâches à effectuer, transmises par lettre de mission, leur interdit d'être force de propositions, acteur de terrain, accompagnateur technique et pédagogique, en un mot : Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse !



Action

Deux leviers pour agir

Au-delà de l'action des syndicats, de l'alerte des politiques (que le SEP a entreprise), de l'investissement citoyen de chacun, des actions sont possibles pour combattre cette dérive.

Même s'il peut paraître ringard ou dépassé à certains, le **contrat d'objectifs** est le moyen de replacer l'agent au cœur de sa mission. Il est proposé par l'agent, il décline donc la démarche envisagée par celui-ci pour atteindre les objectifs fixés. Il fait apparaître le lien entre actions proposées et missions statutaires (formation, conseil et expertise, expérimentation et recherche). Il répartit le temps annualisé (1607 heures). Il prévoit les moyens attribués pour agir (secrétariat, frais de déplacement...). Il envisage les modalités d'évaluation.

Faire et proposer à son chef de service, donc son directeur (et non l'inspecteur), un contrat d'objectifs, c'est reprendre l'initiative de l'action et du sens, c'est obliger à une réflexion collective sur les objectifs des services, c'est reposer le débat au niveau éducatif.

Cette réflexion sur les objectifs et le sens, ainsi que sur les moyens pour les mettre en œuvre doit ensuite être menée au niveau collectif ; c'est le rôle des Comités Techniques Paritaires. En février prochain, nous serons amenés à les renouveler. Parce que vous vous serez exprimés massivement, parce que vous désignerez des organisations syndicales responsables, forces de propositions, d'oppositions et d'actions, vous donnerez à ces instances la capacité de construire des projets éducatifs et de s'opposer aux dérives libérales.

Le SEP vous accompagne dans ce sens. Nos interventions dans les services, les établissements et à la centrale sont toujours accompagnées de propositions.

Vous pouvez retrouver sur notre site <http://sep.unsa-education.org> nos prises de positions, nos conseils, nos contacts.

N'hésitez pas à nous joindre et à nous rejoindre.